



Il me menace de me divorcer et me retourner au Maroc

Par **jennane79**, le **27/12/2013 à 18:21**

Bonjour mes chères amies et mes chers amis
voilà mon histoire je suis une marocaine, mariée avec un français d'origine indienne, je viens de le rejoindre en septembre 2013, en décembre j'ai validé mon visa valant 1^{er} titre de séjour et depuis que je suis arrivée en France mon mari a décidé de quitter son travail, il dit qu'il ne s'entend pas avec un collègue de travail, qu'il a des problèmes avec lui... et il m'a demandé de retourner chez mes parents au Maroc, pourquoi il dit que sa vie ne va pas être stable et il va quitter l'appartement qu'il a loué pour nous 2 et il va aller vivre chez quelqu'un de sa famille et après quelques mois il va me rejoindre pour quand ailes tous les 2 s'installer au yemen ! (ce pays instable, ou il y a la guerre civil)
et comme moi j'ai refusé ce qu'il m'a proposé, il a commencé à rendre ma vie un enfer, toujours il crée des disputes pour rien, il me dit qu'il en a marre de moi, qu'est-ce que je fais avec lui, pourquoi je ne prends pas ma valise et je retourne chez mes parents, et depuis quelques temps il me menace de divorce, il me dit qu'il va me divorcer et me faire retourner au Maroc et il veut que j'accepte le divorce à l'amiable, parce qu'il ne va pas lui coûter cher et moi j'ai refusé, j'ai dit que je ne veux pas me divorcer. est-ce qu'il peut me faire retourner à mon pays ? et est-ce qu'il a le droit de me divorcer sans mon consentement ? je fais quoi là maintenant ? est-ce que je dois aller voir un avocat ou je fais quoi je suis perdue aidez moi s'il vous plaît. merci à vous.

Par **aguesseau**, le **27/12/2013 à 18:31**

bjr,
en application du droit français, votre mari ne peut vous divorcer.
seul un juge peut prononcer un divorce et il existe une procédure à respecter.
je vous conseille de prendre contact avec un avocat qui est obligatoire pour divorcer (soit 1 seul pour les 2 époux dans le divorce par consentement mutuel, soit 1 pour chaque époux pour les autres types de divorces).
cdt

Par **sheryne77**, le **02/01/2014 à 19:18**

bonsoir jenane79 et tous les bénévoles
je vous conseille d'aller au commissariat et faire une main courante
ensuite vous rapprocher de votre mairie vous demandez les coordonnées de la maison du droit et de la justice il existe des permanences d'avocat qui reçoivent et conseillent à titre gratuit
vous demandez aussi s'il y a une permanence du centre d'information et de documentation des droits des femmes
ils ont aussi des avocats qui renseignent
pour le droit des étrangers il existe le GISTI
je vois que vous êtes en Seine-et-Marne dites-moi quelle ville ainsi je vous donne certaines coordonnées
si vous le souhaitez laissez les infos en message privé
il faut du courage et tenez bon ne vous laissez pas abattre après la tempête un jour viendra le beau temps forcément
merci à tous les bénévoles

Une main-courante ne sert strictement à rien ...

Par **sheryne77**, le **03/01/2014 à 23:30**

bonsoir
la personne qui s'est permise d'écrire en gras dans ma messagerie fera mieux de donner des conseils plus constructifs aux personnes
moi je ne me suis pas permise de la conseiller de porter plainte car je ne connais pas les justificatifs et ses possibilités par contre je lui ai indiqué toutes les informations possibles pour être soutenue et informée par des professionnelles et associations spécialisées dans les domaines utiles pour elles
je n'ai pas prétention pour aller plus loin cela reste des informations, conseil et orientation
il faut savoir passer la main quand il faut mieux que de mal orienter des personnes affaiblies par les problèmes
merci à ceux qui œuvrent positivement

Par **sheryne77**, le **03/01/2014 à 23:34**

une main courante permet de faire un premier pas au lieu de rester les bras croisés en plus

en cas de gravité et danger avéré la police se doit d'alerter le procureur de la république
même s'il n'y a pas eu plainte
la main courante reste un procès verbal consigné qui servira de preuve par la suite
et la police donne des conseils et oriente le jour de la déposition
j'ai vécu cette expérience et le procureur a été alerté avant ma plainte
merci